

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BREAKEYVILLE
COMTÉ DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE

RÈGLEMENT NO 200-17

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 200 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville dans le but d'autoriser les usages de la classe d'usages (54) Services reliés à la construction et de la sous-classe (53-B) Entreposage intérieur dans la zone C-103.

ASSEMBLÉE régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, Comté des Chutes-de-la-Chaudière, tenue le 1^{er} avril 1996, à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle assemblée étaient présents:

SON HONNEUR LE MAIRE:
LES CONSEILLÈRES (ERS):

Monsieur Gilles Boutin
Madame Marielle Gagné
Madame Nicole Lebreux
Monsieur André Béland a pris son
siège à 20 h 05
Monsieur Gilles Dussault
Monsieur Langis Lapierre
Monsieur Richard Lepage

tous membres du Conseil et formant quorum.

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par Monsieur le conseiller Richard Lepage à la réunion régulière du 4 mars 1996 en vue de l'adoption du règlement numéro 200-17;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard Lepage, appuyé par Monsieur le conseiller André Béland et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 200-17 modifiant le règlement de zonage numéro 200 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville dans le but d'autoriser les usages de la classe d'usages (54) Services reliés à la construction et de la sous-classe (53-B) Entreposage intérieur dans la zone C-103, soit et est adopté et que ce Conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit:

Article 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 - TITRE

Le présent règlement porte le titre de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 200 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville dans le but d'autoriser les usages de la classe d'usages (54) Services reliés à la construction, de la sous-classe (53-B) Entreposage intérieur et de l'usage (65-E) Atelier d'usinage et fabrique de produits métalliques divers dans la zone C-103.

Article 3 - MODIFICATION DES USAGES DE LA ZONE C-103

À l'intérieur de la zone C-103, les usages de la classe d'usages (54) Services reliés à la construction, de la sous-classe (53-B) Entreposage intérieur et de l'usage (65-E) Atelier d'usinage et fabrique de produits métalliques divers sont autorisés. En conséquence, la grille des usages de la zone C-103 est modifiée par l'addition d'un "point noir" devant la classe d'usage "54 Services reliés à la construction" et par l'addition de la cote "B" devant la classe d'usage "53 transport et entreposage" ainsi que par l'addition de la cote "E" devant la classe d'usage industrie des métaux.

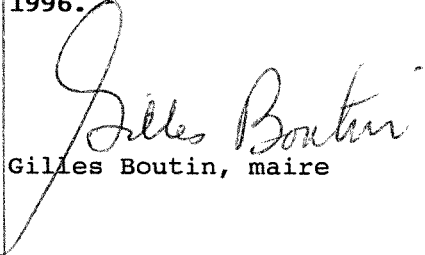
Tel que présenté à la grille des usages annexée.

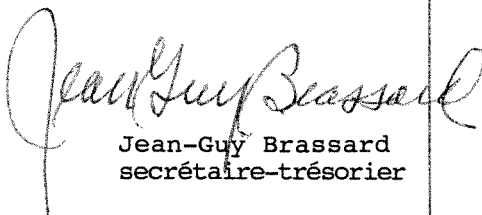
À titre indicatif ces classes et sous-classes d'usage comprennent les usages suivants:

- 53-B Entreposage intérieur, sauf entreposage de produits toxiques**
- B-1 Entreposage domestique
 - B-2 Entreposage frigorifique
 - B-3 Entreposage du mobilier et appareils ménagers
 - B-4 Entreposage divers sauf produits toxiques (en général)
- 54 SERVICE RELIÉ À LA CONSTRUCTION**
- A Service de construction et de réparation de bâtiments**
- A-1 Service de construction résidentielle
 - A-2 Service de plomberie, électricité, chauffage, ventilation, menuiserie, peinture, soudure, maçonnerie, tirage de joints, finition de plancher et revêtement
 - A-3 Service de pose de verre, marbre, céramique, terrazo et solarium, porte et fenêtre
- B Entrepreneur paysager et service d'arboriculture**
- C Service de construction de voirie, d'excavation et de fondation**
- C-1 Entreprise de revêtement en asphalte et en bitume sans transformation du bitume
 - C-2 Service de construction de routes, trottoirs, pistes, entrepreneur en général
 - C-3 Revêtement de toiture
 - C-4 Service de fondation et de forme en béton
 - C-5 Service de forage de puits
 - C-6 Entreprise d'excavation
 - C-7 Service de pose de clôtures métalliques
- D Démolition**
- 65-E Atelier d'usinage et fabrique de produits métalliques divers**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

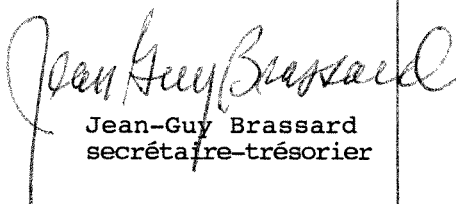
ADOPTÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BREAKEYVILLE, ce 1^{er} jour du mois d'avril 1996.


Gilles Boutin, maire


Jean-Guy Brassard
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Guy Brassard, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakyville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, conformément à la loi, le 15^e jour du mois de mai 1996.


Jean-Guy Brassard
secrétaire-trésorier

USAGES	ZONE C-103	ZONE	ZONE	ZONE	ZONE
10 HABITATION					
11 Unifamiliale					
12 Bifamiliale					
13 Trifamiliale					
14 Multifamiliale					
15 Habitation collective					
16 Maison mobile					
20 COMMERCE					
21 Dépanneur	■				
22 Alimentation	■				
23 Consommation locale et régionale	ABCD				
24 Centre commercial	■				
25 Meubles et mobiliers	■				
26 Quincaillerie	■				
27 Hydrocarbure	■				
28 Vente de véhicules	■				
29 Marchandises d'occasion					
30 SERVICES					
31 Personnels	■				
32 Professionnels	■				
33 Financiers	■				
34 D'affaires et consultation	■				
35 Restauration	ABCD				
36 Débit de boisson	AB				
37 Hôtellerie	ACDE				
38 Techniques et réparation	■				
39 Réparation automobile					
40 INSTITUTIONS					
41 Administration publique	AF				
42 Act. religieuses sociales politiques					
43 Service de santé	BC				
44 Education	DE				
45 Transport					
46 Utilité publique					
50 COMMERCE AVEC CONTRAINTES					
51 Commerces de gros					
52 Combustibles et chimiques					
53 Transport et entreposage	B				
54 Services reliés à la construction	■				
55 Récupération					
60 INDUSTRIES					
61 Aliments et boissons					
62 Caoutchouc, plastique, cuir					
63 Textile					
64 Bois					
65 Métaux	E				
66 Machine et transport					
67 Minéraux non métalliques					
68 Chimiques					
69 Manufacturières					
70 PARCS ET ESPACES VERTS					
71 Municipal	■				
72 Régional					
80 RÉCRÉATION					
81 Récréation intérieure	B				
82 Récréation extérieure	B				
90 RESSOURCES PRIMAIRES					
91 Culture générale					
92 Elevage					
93 Sylviculture					
94 Comm. et ind. agricoles					
95 Extraction					
USAGES SPECIFIQUEMENT AUTORISES					
AMENDEMENTS					